



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 24 Juin 2025

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de Madame Françoise MÉNARD, Adjointe aux affaires sociales

Date de convocation : 18 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 15 - Présents : 9 - Votants : 9

Présents : Françoise MÉNARD, Sylvie CHATELLIER, Marie-Jeanne BOUET, Jean-Marc PEIGNEN, Jean-Yves GAUVRIT, Marie-Thé LAINE, Marie-Jeanne CAILLÉ, Benoit COUTEAU, Elisabeth CHEREAU,

Absents excusés : Servane CHESNEAU, Sylvie SAGET-SOULARD, Hélène QUÉMÉRÉ, Stéphane ENTÈME, Richard LOPEZ, Pascal BOUTON

Secrétaire de séance : Françoise MÉNARD

2025-06-24-002 – Aides sociales

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant la situation financière de Mme. G. exposée lors d'un rendez-vous au CCAS le 5 juin 2025 : Monniéroise, femme seule, avec un enfant à charge de 15 ans et un autre fils de 21 ans qui ne travaille pas. Mme G est reconnue invalide et ne peut pas travailler.

Considérant que Mme G a une dette de loyer de 1511.70 € et d'électricité de 540 €

Considérant que Mme G, à la suite d'un second rendez-vous, a revu à la baisse ses dépenses (abonnements superficiels...)

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une aide financière de 450.26 euros qui sera versée directement au bailleur

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS,
Françoise MÉNARD